



SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

**Ecole, collège ...
une même logique : l'austérité et la territorialisation des statuts !
Une seule réponse : le retrait !**

La réforme du collège contre l'enseignement disciplinaire

La réforme du collège s'inscrit dans la logique du socle commun de la loi de Refondation qui oppose connaissances et compétences, enseignement disciplinaire et activités transversales. Elle remet en cause, à terme, les diplômes nationaux et par conséquent les qualifications qui sont la base des conventions collectives et du code du travail. De plus, elle intervient parallèlement au projet de circulaire sur les SEGPA qui, en les détruisant avec leurs postes d'enseignants spécialisés formés et qualifiés, prétend intégrer leurs élèves dans les classes ordinaires du collège.

Avec la réforme du collège : 20 % des enseignements sous la tutelle du PEDT !

Elle marque un pas supplémentaire dans l'approfondissement de l'autonomie des établissements. 20% des horaires sont laissés à la disposition du conseil d'administration de l'établissement, dans le cadre du projet d'établissement. Celui-ci s'insère lui-même dans le cadre des PEDT en passe d'être généralisés cette année.

Avec les rythmes scolaires, les enseignants sous la tutelle des PEDT

Cette réforme participe donc bien du processus d'autonomie et de territorialisation de l'école de la République dans le cadre de la réforme territoriale, à l'image des décrets Peillon/Hamon sur les rythmes scolaires dont on mesure chaque jour tous les méfaits.

Déjà, à l'approche de la généralisation des PEDT, les villes tentent d'imposer aux enseignants de nouvelles modifications de l'organisation de la semaine scolaire et une aggravation de la confusion scolaire/péri scolaire.

Combien de temps le statut de fonctionnaire d'Etat des enseignants résistera-t-il ?

Avec la liaison école/collège (conseil école/collège, cycle CM1/CM2/6^{ème}), la ministre entend favoriser les contrats d'objectifs entre le collège et les écoles et la collectivité territoriale.

La réforme du collège, comme la réforme des rythmes scolaires, c'est l'adaptation de l'école de la République aux contraintes de la politique d'austérité, à la logique de compétitivité du pacte de responsabilité et de la République des territoires. Autant de revendications au cœur de l'importante et massive grève interprofessionnelle du 9 avril.

Les enseignants n'acceptent ni la réforme du collège, ni les rythmes scolaires, ni les suppressions de postes.

Des centaines de motions d'AG d'établissements, avec leurs syndicats (FO, SNES, CGT, SUD), se prononcent pour l'abandon de la réforme du collège.

Dans le même temps, les enseignants étaient en grève le 9 avril, dans les écoles, comme dans les collèges, les lycées et les lycées professionnels (25% en moyenne et 35% dans les collèges). Ils sont mobilisés pour s'opposer aux fermetures de classes et d'écoles entières, qui découlent de la dotation 2015 qui tourne le dos à ces exigences au nom de la politique d'austérité.

Mardi 19 mai : FO ; CGT ; SNES ; SNALC ; SUD appellent à la grève pour le retrait de la réforme du collège

Les syndicats SNFOLC, SNETAA-FO, SNES-FSU, SNEP-FSU SNALC-FGAF, CGT Educ'action et SUD Éducation, qui représentent 80% des enseignants des collèges, « *continuent à demander le retrait de cette réforme (...) - elles appellent à poursuivre les mobilisations en cours, débattre en AG des conditions de l'amélioration du collège, multiplier les formes d'action et se mettre massivement en grève le 19 mai.* »

Le SNUDI-FO soutient l'appel à la grève FO ; CGT ; SNES ; SNALC ; SUD le mardi 19 mai.
Il invite les enseignants des écoles à se réunir avec FO pour réaffirmer leurs revendications, à prendre contact avec les enseignants du collège du secteur et définir la forme de leur soutien à la grève des professeurs du collège le 19 mai.

Abrogation des décrets Peillon/Hamon

**Annulation de toutes les fermetures d'écoles, de classes, de postes spécialisés
Retrait de la réforme du collège**